



**Saint-Jean du Bruel**  
**Peindre dans les rues**  
**Dimanche 10 mai 2026**

**Bulletin d'inscription**

**Nom et prénom :**

**Adresse Mail :**

**Téléphone :**

**Adresse postale :**

**Je m'inscris à la journée des peintres dans les rues du dimanche 10 mai 2026.**

**Je choisis la catégorie : (Entourer la catégorie choisie)**

- Acrylique ou huile
- Jeunesse (5-16ans)
- Aquarelle/dessin

**Ouvert à tous, participation libre.**

**Je retourne le bulletin à l'organisatrice :**

***Renée-Lise Reppel-Quatrefages***

***7 rue de l'Esplanade. 12230 Saint-Jean du Bruel 06.85.52.19.07.***

**[loisirscreations-stjeandubruel@gmail.com](mailto:loisirscreations-stjeandubruel@gmail.com) ou [reneelisereppel@gmail.com](mailto:reneelisereppel@gmail.com)**

Fait à .....le.....

**Signature précédée de « lu et approuvé :**

**Pas de concours, pas de lots,  
Amateurs, néophytes, expérimentés  
Nous serons tous gagnants !**

***Journée ouverte à tous, sous l'égide de l'association : ELC, Espace Loisirs et Créations***

## Règlement du rassemblement des peintres dans les rues Saint-Jean du Bruel 10.05.2026

ARTICLE 1 : L'atelier de peinture de l'association Sain-Jeantaise « Espaces Loisirs et Créations » organise une journée de peinture le dimanche 10 mai 2026 de 9h00 à 17h00.

**9 h à 16 h** : Chaque peintre s'installe à l'endroit de son choix tout en respectant la circulation des véhicules et des piétons.

ARTICLE 2 : **Conditions de participation.** Cette journée est ouverte à toute personne amateur ou professionnel. Elle est gratuite. Les jeunes de 5 à 16 ans qui doivent être sous la responsabilité d'un adulte. La production de l'œuvre est à effectuer à Saint-Jean du Bruel et ses hameaux. Elle doit-être de l'auteur et en rapport direct avec le patrimoine architectural, végétal, minéral ou humain de la commune. Le travail sur table d'après photo est accepté à condition qu'il soit effectué devant le public, dans les rues ou dans la salle d'animation.

ARTICLE 3 : **Supports, techniques et dimensions.** L'organisation ne fournit aucun matériel. Les supports sont libres. Les dimensions seront au minimum A4, 21x29.7 cm et au maximum 1x1m. *Entre 9h et 15h, chacun devra faire estampiller à l'accueil (tampon, date et heure) 1 à 3 supports vierges.* Trois catégories sont prévues, chaque candidat ne concourt que dans une seule catégorie : 1/ Huile ou acrylique, 2/ Aquarelle ou Dessin, 3/ Catégorie spéciale jeune public (5 à 16 ans), toutes techniques confondues.

ARTICLE 4 : **Réception des œuvres.** Les œuvres doivent être déposées avant 17h00 aux organisateurs de la journée pour être photographiée. Chaque œuvre doit être identifiée au dos par son titre, le nom et le prénom de l'auteur. Le participant prévoit les attaches et cordons au dos de l'œuvre ou un cadre afin qu'elle puisse être accrochée. Toute fragilité du système de suspension reste sous la responsabilité du participant.

Sera disqualifiée toute œuvre présentant des caractères diffamatoires, racistes ou susceptibles de porter atteinte à l'intégrité morale ou physique de quiconque.

ARTICLE 5 : **Exposition et restitution des œuvres.** Les œuvres des participants seront exposées de 17h à 19h et restituées à l'issue du pot de l'amitié. Les peintres peuvent, durant cette journée, exposer d'autres œuvres de leur création, à l'endroit où ils s'installent pour peindre.

ARTICLE 6 : Cette année 2026 il n'y aura ni **Jury ni prix.**

**Amateurs, néophytes, expérimentés  
Nous serons tous gagnants !**

ARTICLE 7 : **Droit à l'image.** Les participants autorisent l'utilisation, par l'organisateur, du droit à l'image des œuvres présentées au concours et d'eux-mêmes pour tout reportage vidéo, photo ou internet destiné à la promotion des prochaines éditions de cette manifestation.

ARTICLE 8 : **Responsabilité.** Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des œuvres ou du matériel lors de la manifestation. Chaque artiste peut, s'il le désire, contracter une assurance à titre personnel.

ARTICLE 9 : **Intempéries.** En cas de mauvais temps, la manifestation sera maintenue.

La petite salle 26 route de Trèves sera ouverte aux artistes et au public.

Le travail d'après photo sur table à la salle des d'animation sera accepté.

Il existe dans Saint Jean du Bruel de nombreux lieux abrités sous-lesquels les peintres pourront continuer à travailler : sous les halles, sous les porches, sous la mairie...

*Journée ouverte à tous, sous l'égide de l'association : ELC, Espace Loisirs et Créations*